La COP-6 innove une fois de plus

Tant que les derniers applaudissements n'ont pas retenti, les délégués de la COP-6 n'ont pas accompli leur tâche. Ceci dit, ils peuvent être déjà très fiers des avancées réalisées.

La semaine a débuté magistralement avec l'adoption des Directives pour l'application de l'article 6. Cette victoire marque un véritable tournant dans la lutte antitabac. Si les gouvernements prennent les mesures fiscales qui s'imposent dans la ligne des bonnes intentions affichées cette semaine, les prix et les taxes sur le tabac devraient connaître une hausse soudaine au cours des prochaines années. En outre, les pays devraient mettre en place des structures fiscales plus efficaces, justifier d'une meilleure administration de la fiscalité et obtenir des revenus plus élevés.

Plus important encore, la mise en œuvre à l'échelle nationale des Directives pour l'application de l'article 6 devrait sauver des millions de vies. Il s'agit d'une priorité absolue si nous voulons continuer de croire que le tabagisme sera diminué de 30 % d'ici 2025 dans le monde entier, conformément à l'objectif défini lors de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2013.

Plusieurs responsables financiers et fiscaux ont participé à cette session de la COP, un constat particulièrement encourageant. En outre, nombre d'entre eux ont fait part des succès obtenus suite à la mise en place de réformes des taxes sur le tabac dans leur pays.

Par ailleurs, de fructueuses discussions ont eu lieu au sujet du Protocole sur le commerce illicite, notamment son entrée en vigueur et les méthodes garantissant son application, ce qui faciliterait la mise en œuvre de l'article 6 par les Parties.

La Commission B a franchi une toute nouvelle étape au cours des discussions sur la mise en œuvre de la CCLAT. Lors de la COP-5, les Parties ont unanimement reconnu que les décisions et les directives de la COP ne suffiraient pas à obtenir la mise en œuvre complète de la CCLAT. Or, au cours de la COP-6, elles ont réussi à franchir certains obstacles empêchant d'atteindre cet objectif.

Tout d'abord, elles ont étudié le premier rapport très utile du groupe de travail dédié aux mesures durables destinées à renforcer la mise en œuvre de la CCLAT. Ensuite, elles ont adopté les recommandations de ce groupe de travail : elles ont notamment demandé à la Banque mondiale, à l'OMS et au PNUD d'évaluer les coûts engendrés tant par les actions en faveur de la mise en œuvre de la CCLAT que par l'inaction.

La Commission a également accepté de prolonger le mandat du groupe de travail particulièrement en vue de dépasser le diagnostic des problèmes pour planifier des solutions spécifiques. Par exemple, il est nécessaire d'impliquer tous les ministères des gouvernements dans la lutte antitabac (c'est-à-dire mettre en place une coordination multisectorielle, conformément à l'article 5.2) et d'établir une stratégie d'assistance à la mise en œuvre, qui devra être discutée lors de la COP-7.

Désormais, la Conférence de Parties est capable d'optimiser l'efficacité de son système de notification, en rationalisant ses dispositions en la matière et en posant des jalons pour instaurer un mécanisme d'examen de la mise en œuvre. Un tel outil est couramment utilisé dans le cadre de traités relatifs aux droits de l'homme et à l'environnement. Grâce à lui, les signalement que les Parties sont tenues d'effectuer permettent d'obtenir une vue d'ensemble des avancées en matière de lutte antitabac tout en aidant les Parties à mieux mettre en

œuvre la Convention-cadre pour la lutte antitabac. Dans le cas de la CCLAT, nous avons fait un pas de géant dans la bonne direction. Cependant, la route est encore longue.

Bien entendu, la COP-6 a pris quantité d'autres décisions positives, dont la liste est trop longue pour être donnée en détail.

Cependant, il ne faut pas oublier que la COP-6 n'est pas complètement terminée.

Voici trois axes de réflexion pour la session de la Commission B qui se tiendra de 9 h à 10 h aujourd'hui et celle de la séance plénière qui débutera à 10 h 30 :

- Il est essentiel de voter le plan de travail et le budget pour l'exercice 2016-2017. Toutefois, la Commission doit auparavant traiter la proposition des Îles Palaos, à savoir prendre en charge les frais de voyage des délégués des gouvernements qui participent aux réunions dédiées à la CCLAT. Or, les mesures visant à garantir la participation des Parties à faibles ressources aux futures sessions de la COP sont étroitement liées à la gouvernance. En effet, deux tiers des Parties (soit 120 actuellement) doivent participer à la COP afin de garantir l'adoption de décisions. Sachant que la participation de 78 Parties est sérieusement remise en cause, la prise en charge des frais de voyage n'est plus une simple question de solidarité. Il s'agit d'une mesure essentielle permettant de faciliter la mise en œuvre de la CCLAT.

- La Commission B devrait également réexaminer la proposition de Djibouti au sujet de la transparence des délégations des Parties. L'ingérence de l'industrie du tabac représente la menace la plus sérieuse pour la lutte antitabac. Un nombre impressionnant de Parties s'est prononcé en faveur de cette proposition. Nous espérons donc vivement qu'un consensus puisse voir le jour. Pour que nous sachions précisément qui représente les points de vue de l'industrie lors de la COP-7, il suffit qu'une seule Partie acquiesce. Notre conseil est donc simple : ne laissez sous aucun prétexte cette occasion vous passer sous le nez.

- Enfin, la Commission B devrait étudier une fois de plus le budget. Les Parties devraient notamment demander au Secrétariat son opinion sur les activités les plus susceptibles de favoriser l'obtention de ressources extrabudgétaires et les mesures de mobilisation des fonds qu'elle compte prendre en vue de mener à bien tous les éléments du plan de travail. Il sera tout aussi important que les Parties fassent part de leur point de vue sur ces mêmes sujets et aide le Secrétariat de la Convention à lever les sommes requises.

  Pour conclure, la COP est très probablement en passe d'adopter une décision qui sera à l'avenir connue sous le nom de Déclaration de Moscou. Alors, terminons notre mission en beauté !